



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES
ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE



***POLITIQUE REGIONALE DE LA CEDEAO / UEMOA
RELATIVE À L'ACCÈS AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES
DES POPULATIONS RURALES ET PÉRIURBAINES POUR
L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT***

2^{ème} Réunion du Comité Multisectoriel Régional

&

Atelier Régional de Dakar

Sur l'élaboration de stratégies nationales

D'accès aux services énergétiques axées sur l'atteinte des OMD

Rapport Final

Dakar, 20 au 24 mars 2006

I. INTRODUCTION

1. L'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de son 29^{ième} Sommet Extraordinaire tenu à Niamey, le 12 janvier 2006 a adopté la décision A/Dec.24/0106 relative à la Politique Régionale de la CEDEAO/UEMOA pour l'accroissement de l'accès aux services énergétiques. A la suite de cette décision, le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA, avec l'appui du PNUD, du Gouvernement du Sénégal, du Gouvernement de la France, et de l'Union Européenne, ont organisé la 2^{ème} Réunion / Atelier du Comité Multisectoriel Régional (CMR). Cette réunion s'est tenue à l'hôtel Le Méridien Président à Dakar du 20 au 24 mars 2006.
2. L'objectif de cette réunion/atelier était de permettre aux Etats Membres de la CEDEAO, représentés au sein du CRM, d'échanger leurs expériences sur le développement de l'analyse des besoins en services énergétiques et d'adopter une approche commune pour la formulation des besoins énergétiques nationaux et des programmes d'investissement nationaux axée sur l'atteinte des OMD. La réunion/atelier a couvert les thèmes suivants:
 - Présentation des stratégies pour l'accroissement – et le financement - de l'accès aux services énergétiques en vue de réduire de la pauvreté;
 - Proposition d'une méthodologie en cinq étapes pour l'élaboration de stratégies nationales d'investissement dans le domaine de l'accès aux services énergétiques ;
 - Une session de travail spécifique sur la mise en œuvre de la formulation des stratégies nationales, avec la validation du cahier des charges et d'un plan d'action-type ;
 - Une session de travail spécifique sur la mise en œuvre du plan d'action régional, comportant la revue et la validation des termes de référence de l'étude sur l'Agence Régionale pour l'accès aux services énergétiques.
3. Chaque délégation était composée des deux points focaux des GMN, désignés pour participer aux travaux du CMR, à savoir le ministère en charge de l'énergie et celui en charge du document cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, des Pays suivants de la CEDEAO :
 - Bénin
 - Burkina Faso
 - Côte d'Ivoire
 - Gambie
 - Ghana
 - Guinée
 - Guinée Bissau
 - Libéria
 - Mali
 - Niger
 - Nigeria
 - Sénégal
 - Sierra Leone
 - Togo

4. Les partenaires au développement suivants étaient présents :
 - Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD),
 - La Commission Européenne,
 - L'Initiative Energie de l'Union Européenne (EUEI)
 - Le Partnership Dialogue Facility (EUEI - COOPENER),
 - Le Projet MEPRED de la Commission européenne,
 - SENTERNOVEM et GTZ,
 - La Banque Africaine de Développement,
 - Le Ministère des Affaires Etrangères Français.
 - L'Ambassade d'Autriche au Sénégal.

5. L'atelier a été ouvert par M. Mahama KAPPIAH (représentant du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO), qui rappelle que le Comité Régional Multisectoriel (CRM) se trouve au cœur de la politique régionale, et réaffirme l'engagement de la CEDEAO/UEMOA dans le processus. Puis Mme Metsi MAKHETHA (Conseiller Régional pour les Programmes, Bureau Régional Afrique, PNUD) souligne la raison d'être de cet atelier : traduire les engagements pris en actions nationales, trouvant leur place au sein d'un plan régional cohérent, reflétant une vision partagée afin changer l'échelle des programmes et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le programme bénéficie du soutien des bailleurs de fonds et d'un contexte international favorable. Enfin M. Diakhaté CHEIKH, Directeur de Cabinet du ministre des Mines et de l'Energie du Sénégal, insiste sur le fait que la dynamique actuelle visant à intégrer le secteur de l'énergie dans les DSRP doit continuer sur sa lancée pour parvenir à la mise en oeuvre du Livre Blanc, afin de soulager les populations en améliorant leur cadre de vie.

6. Au terme de la cérémonie d'ouverture et en l'absence du Président du CMR, le Pr Anthony Adegbulugbe (Nigeria), il est revenu à Mr Louis Seck (Sénégal), Vice Président du CMR, de présider les travaux. Deux rapporteurs ont ensuite été désignés, MM. Alain Silvère SERI (Côte d'Ivoire) et Samuel Fayesi (Nigeria).

II. DEROULEMENT DES SESSIONS

7. Les travaux de l'atelier Régional ont été marqués par une série de présentations et de discussions sur les quatre thématiques suivantes :
 - Les stratégies d'accès aux services énergétiques pour la réduction de la pauvreté et leur financement
 - L'élaboration de stratégies nationales d'investissement dans le domaine de l'accès aux services énergétiques
 - La mise en oeuvre de la formulation des stratégies nationales
 - La mise en oeuvre du plan d'action régional.

II. 1 Thème I - Les stratégies d'accès aux services énergétiques pour la réduction de la pauvreté et leur financement

8. La première présentation, faite par le Pr. Vijay Modi de l'Université Columbia, a porté sur les impacts attendus de la politique régionale d'accès aux services énergétiques dans les zones rurales et périurbaines pour atteindre les OMD :

L'approche multisectorielle de la politique régionale peut amener des changements radicaux en Afrique de l'Ouest d'ici 2015, en permettant de toucher plusieurs domaines du développement, et de mieux utiliser les ressources en plaçant les services énergétiques au cœur des OMD. Les exemples du Bangladesh, du Mali, de l'Inde, montrent des impacts importants sur le revenu des ménages, l'éducation, la santé et

l'aspect genre. Les cas du Brésil, de la Tunisie, de l'Inde, montrent aussi que les objectifs de changement d'échelle visant à couvrir l'ensemble du territoire national sont réalisables, même s'ils paraissent ambitieux : le Brésil a ainsi pu accroître le taux d'utilisation du GPL de 20% à 80% entre 1960 et 1980, et la Tunisie a accru l'accès des populations à l'électricité de 6% en 1976 à 88% en 2001.

9. L'exposé introductif de Minoru Takada sur le financement de l'accès à l'énergie dans les zones rurales et péri-urbaines en Afrique de l'Ouest a établi les considérations-clé, et notamment le fait qu'un budget de 50 milliards USD pour les dix années à venir est nécessaire pour financer les objectifs d'accès à l'énergie définis dans le Livre Blanc.
10. L'engagement politique actuel étant au plus haut niveau possible puisque la politique régionale a été adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, la séquence de considérations à observer pour en tirer profit et arriver à mobiliser les ressources, s'articule autour des points suivants :
 - Prioriser sur la base des impacts attendus sur le développement, en intégrant l'énergie et son impact sur les autres secteurs dans les DSRP basés sur les OMD ; en effet le DSRP constitue désormais la référence des bailleurs de fonds pour toute requête de financement.
 - Réexaminer l'allocation des ressources existantes au niveau national, et les aligner avec les objectifs en matière d'énergie ; les budgets nationaux constituent le point de départ de la mobilisation des financements.
 - Mobiliser des ressources et investissements externes vers les priorités énergétiques nationales ;
 - Développer les innovations en matière de financements ;
 - Développer l'impact en utilisant les mêmes ressources (efficience).
11. L'exposé suivant fait par M. Laurent Dittrick a permis de traiter des stratégies de financement pour accroître l'accès aux services énergétiques. L'énergie n'étant pas incluse dans les priorités autres que les infrastructures, on constate une grande iniquité entre les besoins non satisfaits (ceux des plus pauvres) et les investissements (principalement dans les technologies centralisées utilisées par les moins pauvres) ; en dépit de succès techniques dans certains pays, la couverture des besoins reste donc faible. Le livre Blanc développe une réflexion et une réponse pour corriger cet état de fait. Les quatre questions-clé à se poser sont :
 - Comment rendre les interventions énergie compatibles avec les besoins de développement ?
 - Quelles stratégies de financement (rôle des budgets nationaux) ?
 - Comment répondre à une demande croissante des pays qui n'est pas servie ?
 - Comment dépasser les contraintes des bailleurs ?
12. Les expériences pays qui ont suivi viennent illustrer les démarches en cours au Burkina Faso, au Mali et au Niger, et permettent de nourrir la réflexion en matière de stratégies nationales de financement.
13. L'expérience édifiante du Maroc a été partagée. La couverture des localités de ce pays est passée de moins de 10% en 1995 à plus de 80% en 2004, conséquence du rythme d'électrification qui est passé de 50 à 1500 villages par an. Les aspects de globalité ont été privilégiés : globalité territoriale (toutes les régions), technique (toutes technologies et options- énergies solaire, éolienne, extension des lignes), financières (ouverture à tous les partenaires : Office National d'Electricité, usagers, collectivités locales).
14. Le cas de la mobilisation de ressources PPTTE par le Programme National Plate Formes Multifonctionnelles (PTF) du Burkina Faso a fait figure de bonne pratique à diffuser. Cette mobilisation a été rendue possible par l'inclusion en 2003 du secteur de l'énergie dans les domaines prioritaires pour l'initiative PPTTE. Au vu des impacts socio-économiques positifs du programme pilote d'installation de PTF dans cinq villages, entraînant une

demande croissante de répliation du programme, un programme national PTF a été élaboré, prévoyant leur extension à l'ensemble du territoire. Des requêtes de financement ont été déposées auprès de la BAD et de la Coopération Suédoise.

15. La démarche d'animation du dialogue multisectoriel sous-tendant le programme du Burkina Faso a été présentée, montrant l'importance du travail en synergie ; synergie d'une part avec les directions décentralisées autour de la participation au DSRP ; d'autre part avec le Groupe Multisectoriel National (GMN) afin d'harmoniser les interventions.
16. La démarche adoptée par le Mali est partiellement similaire à celle du Burkina Faso. Elle repose elle aussi sur le Programme National PTF dont le succès en termes d'impacts socio-économiques a entraîné un engagement politique ferme du Gouvernement, qui a adopté un programme national de développement des PTF dans 1500 villages dans les 3 ans à venir, avec plus d'1 milliard CFA de son budget, et un partenariat avec la coopération luxembourgeoise. Le pays tend donc vers une électrification basée sur les PTF, en assurant la viabilité par les carburants biologiques (valorisation de l'huile de pourghère, exclusivement financée par l'Etat pour le moment).
17. A travers l'exposé du Niger sur la Stratégie Nationale D'accès Aux Services Energétiques Modernes (SNASEM), on voit que les SEM ont été intégrés comme une priorité lors de la révision du DSRP en 2006, avec l'élaboration de la SNASEM comme cadre de référence intégrant les stratégies sectorielles existantes et en cours d'élaboration. Cette approche constitue un point fort dans la phase actuelle de recherche de mobilisation de financement. La mise en œuvre de la SNASEM se base sur la mise en place des cadres législatifs, réglementaires et stratégiques nécessaires pour conduire efficacement le programme, et d'un dispositif institutionnel d'ancrage, de pilotage, d'exécution et de suivi de la stratégie.
18. Une présentation de la Facilité Energie de l'Union Européenne a ensuite été réalisée. Les trois axes financés par ce fonds spécifique de 220 millions d'Euros concernent
 - a. Le développement de l'accès aux services énergétiques pour les plus pauvres ;
 - b. L'amélioration de la gestion et la gouvernance de l'énergie ;
 - c. Le développement de la coopération transfrontalière dans le secteur de l'énergie.L'appel à projets sera lancé en juin 2006, et durera jusqu'à la fin août ; les projets seront évalués et sélectionnés entre Septembre 2006 et Février 2007 ; enfin la signature des premières conventions de financement est prévue entre Mars et Novembre 2007. Des instructions détaillées seront bientôt disponibles sur le site web (<http://\euei.org>).
21. Les échanges avec les participants permettent de développer les aspects liés à :
 - a. La vision globale : du côté des pays, le secteur des transports, gros consommateur d'énergie, a été négligé ; le développement de l'huile de pourghère et autres biocarburants constitue une piste à creuser. Du côté des bailleurs, les financements doivent s'adapter à la dimension intersectorielle du Livre Blanc.
 - b. La pérennisation de l'option technologique choisie : en effet la valorisation de la biomasse pose un problème environnemental dans les pays touchés par la désertification, et d'autres options comme le GPL sont en équilibre fragile car dépendant de subventions importantes.
 - c. Le financement à l'échelle nationale : Une partie des sommes recherchées est déjà disponible si l'on établit le lien avec le budget national actuel. Les cas de l'Inde, de la Tunisie, du Brésil fournissent aussi des pistes : économies d'échelle lorsque tout le territoire national est considéré ; fractionnement du paiement de l'investissement initial en infrastructures ; ciblage du programme une fois qu'un taux de couverture important est atteint. Le financement privé peut être développé à travers les systèmes de micro-finances, et l'investissement des opérateurs nationaux privés. La question du coût pour les usagers est primordiale, car en milieu rural ou péri urbain, les services énergétiques ne sont souvent pas accessibles financièrement pour la population. L'électrification rurale concerne donc principalement les services publics -

centres de santé, écoles...- qui sont prioritaires. Les organisations sous-régionales permettent de joindre les ressources existantes de différents pays (ex Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie). Les stratégies nationales doivent aussi s'articuler avec les processus de décentralisation en cours.

19. Il est demandé que la CEDEAO/UEMOA apporte son soutien en poussant leurs Etats Membres à inscrire dans les budgets nationaux un pourcentage dédié à la mise en œuvre du Livre Blanc, et en mettant en place un mécanisme de suivi. Mais le principe de subsidiarité entre les pays et le niveau régional doit être respecté, et une bonne articulation doit être trouvée.
20. En ce qui concerne les perspectives internationales de financement, le doublement à venir de l'aide publique au développement (engagement de Monterey) constitue la plus importante perspective à saisir dans les années à venir. Pour capter ces ressources, il faut créer des programmes complets et cohérents, et les placer au plus haut niveau sur l'agenda de la lutte contre la pauvreté. En effet, depuis la Déclaration de Paris en 2005, les bailleurs doivent s'aligner sur les priorités définies dans les DSRP (alignés sur les OMD). Des financements sont aussi disponibles auprès de la BAD pour des projets à caractère régional, ainsi que des projets dans le secteur de l'énergie. Les pays sont encouragés à déposer leurs demandes.

II. 2 Thème II – Le cycle d'élaboration des stratégies nationales d'investissement dans le domaine de l'accès aux services énergétiques

21. La démarche visant à intégrer l'énergie dans des SRP articulées sur la réalisation des OMD se déroule en deux temps : la mise au point d'une stratégie, puis le développement de programmes pertinents et durables d'accès aux services énergétiques. Sa mise en œuvre passe par les cinq étapes détaillées ci-dessous.
22. L'étape 1 (**Lancer un processus participatif et multisectoriel**) est illustrée par l'exemple du Niger, où le Comité National Multisectoriel Energie (CNME) a été créé en Septembre 2003, puis redynamisé en Août 2005 en intégrant de nouveaux acteurs. Ces acteurs sont catégorisés en « 7 familles » : les pouvoirs publics, les usagers, les entreprises prestataires, les opérateurs énergétiques, les prestataires de services financiers, les « médiateurs » (ONG, institutions nationales), et les bailleurs internationaux. La représentation du niveau décentralisé (communes urbaines et rurales) est prévue.
23. Au Ghana également, le GMN est reconnu au sein du Ministère de l'Energie ; son agence de mise en œuvre, l'ONG KITE, joue le rôle de « champion » du GMN (coordination de réunions, travail de terrain, préparation de documents, plaidoyer).
24. La synthèse régionale des questionnaires d'enquête sur les GMN, visant à déterminer les caractéristiques d'un groupe qui fonctionne, dégage, sur la base des données de 7 pays (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Sénégal, Nigeria), et selon 5 critères, les éléments suivants :
 - a. Engagement/décision/légitimité : les GMN disposent d'un ancrage institutionnel au Ministère de l'Énergie, qui les a établis par décision ou arrêté ministériel ;
 - b. Mission : promouvoir des programmes énergétiques multisectoriels et une approche par les services (collectifs, productifs et domestiques)
 - c. Organisation : un comité de pilotage, une cellule d'exécution, des commissions/comités spécialisés par secteurs.
 - d. Fonctionnement : tous les groupes souhaitent se baser sur un champion, une cheville ouvrière. Le Président du GMN est souvent un officiel de haut niveau, aidé d'une personne disponible et capable d'assurer le travail quotidien. L'origine des ressources financières des GMN ne ressort pas clairement.

- e. Profils/compétences des membres des GMN : ils ne sont pas clairs car les décrets ou arrêtés désignent des institutions et non des personnes - d'où la pertinence du « champion ».
25. Les préoccupations des participants tournent autour des éléments suivants :
- Comment concilier l'impératif de neutralité technologique avec celui de la viabilisation des services énergétiques ? Il s'agit de se placer d'abord au niveau des services, de trouver des solutions en ce qui concerne la demande, puis de faire en sorte de proposer des technologies adaptées, en détaillant l'impact des différentes filières.
 - Quel est le meilleur point d'ancrage institutionnel du GMN ? Les cas diffèrent selon les pays, mais l'avantage de le placer au Ministère de l'Energie est d'obliger ce dernier à s'intéresser aux services énergétiques des autres secteurs, et non seulement aux filières énergétiques, comme par le passé.
26. Une grille d'auto-évaluation a été tirée des réponses aux questionnaires ; elle permettra aux pays de se positionner dans la démarche d'élaboration d'une stratégie nationale. De plus un appui de la CEDEAO est prévu pour que les GMN puissent fonctionner et élaborer leurs stratégies.
27. L'étape 2 consiste à créer une vision du rôle des services énergétiques pour le développement, ce qui permet la reconnaissance du rôle de l'énergie dans la réduction de la pauvreté, et l'établissement d'objectifs et de repères nationaux pour l'accès à l'énergie, en gardant à l'esprit que « l'énergie est un moyen d'atteindre un but, pas un but en soi ». Les pays doivent porter la vision développée par le Livre Blanc au niveau national, et créer une vision pour leur propre compte. Les différentes étapes consistent à : identifier les priorités sectorielles des OMD et les services énergétiques requis ; prioriser les interventions d'après leur impact ; et enfin, déterminer les cibles en terme de services ou d'interventions (technologie), d'après les besoins. La détermination des cibles permet de commencer à estimer les coûts.
28. Un outil simple et souple d'évaluation des coûts, présenté par le Pr Vijay Modi, a été construit, développant une approche de planification pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. Il permet d'obtenir une estimation raisonnable des coûts, sans données trop précises ; d'inclure les spécificités géographiques des régions et leurs effets sur les coûts ; de procéder à une agrégation multisectorielle ; d'effectuer des comparaisons macro économiques entre pays ; d'effectuer des changements et de voir les effets de ces changements.
29. Les contributions des participants permettent d'insister sur le fait qu'aucun outil ne peut donner une décision finale, d'autres dimensions doivent être incluses dans un processus de prise de décision politique. On rajoutera au cahier des charges la nécessité de disposer d'outils décisionnels - évaluation d'impact sur l'emploi ou l'environnement, ou sur la valeur ajoutée qu'offrent les différentes options.
30. L'exemple de la méthode MEPRED développée au Niger vient illustrer l'étape 3 (Mener une évaluation des besoins en services énergétiques) : sur la base de l'établissement de 4 groupes sectoriels (agriculture, éducation, hydraulique, santé) avec des termes de référence spécifiques, la démarche consiste à :
- examiner l'état actuel d'un secteur
 - procéder à une actualisation du programme ;
 - puis déterminer une typologie des infrastructures et institutions dans chaque secteur (codage) ;
 - localiser ces services sur des cartes par secteur,
 - juxtaposer les cartes des différents secteurs afin d'obtenir une vue complète et détaillée de la situation ;
 - et enfin déterminer des « territoires énergétiques ».

31. Un territoire énergétique est défini comme « un groupement d'installations de secteurs différents qui toutes réclament la mise à disposition de services énergétiques, sur une superficie à définir ». Ses limites ne correspondront pas forcément à celles des subdivisions administratives. On pourra ensuite examiner quel type d'opérateur pourra le mieux couvrir les besoins d'un territoire énergétique.
32. La finalité de la définition de territoires énergétiques est de parvenir à une synergie des besoins de différents secteurs, qui va déboucher sur un effet d'échelle, et pourra ainsi permettre aux ménages et boutiques de profiter du service fourni par un opérateur unique prenant en charge l'approvisionnement de l'ensemble d'un territoire défini. La priorité se situe au niveau des services collectifs ; on laisse libre cours ensuite aux opérateurs pour développer le marché auprès des consommateurs.
33. Sur le plan institutionnel, il s'agit d'innover, de monter un système qui n'existe pas encore, en prenant en compte la création et la montée en puissance des collectivités locales. Dans le cadre de la décentralisation on passerait d'une notion de territoire énergétique à une notion d'espace énergétique local : les communes et leurs maires deviennent maîtres d'ouvrage au niveau local, appelés à traiter avec les opérateurs d'accès aux services énergétiques.
- Grâce à ce type d'étude et la définition de territoire énergétique qui en découle, on peut orienter l'implantation des futurs services collectifs prévus dans la SRP, d'après le critère énergétique.
34. L'étape 4 (Elaborer des programmes d'accès aux services énergétiques) développe la nature des synergies à mettre en place : elles se situent d'une part au niveau technico-économique (analyse des synergies entre programmes en place par sous-secteur sur un territoire énergétique) et d'autre part au niveau institutionnel (analyse des synergies entre programmes prévus).
35. Les impératifs sont les suivants :
- Assurer la fiabilité des services énergétiques
 - Changer d'échelle, pour couvrir l'ensemble du pays
 - Respecter les contraintes du développement durable, sur le plan social, économique, environnemental
 - Agir vite car la cible est à moins de dix ans. A terme, le schéma souhaitable est l'« espace énergétique local », dans lequel la commune prend en charge l'ensemble des besoins sur son territoire et la coordination de la régulation de toutes les activités. Ce schéma répond à l'évolution actuelle qui met en place une décentralisation se voulant efficace.
37. Dans le cadre de cette étape, il faut analyser les impacts sociaux, économiques et environnementaux, en se basant sur le coût total et non seulement le prix. On étudie la façon dont les acteurs vont se trouver affectés les uns par rapport aux autres sur le court, moyen et long terme, et donc la question de l'équité. Il s'agira de trouver la solution la plus équitable pour tous, et éventuellement de mettre en place des mécanismes de compensation. Pour cela l'utilisation d'outils et les échanges intersectoriels doivent être associés, et les priorités du contexte dans lequel on opère doivent être déterminées.
38. Les discussions des participants précisent les éléments suivants :
- La notion de territoires énergétique correspond à un stade préliminaire, auquel on associe les synergies entre les technologies et les besoins, le résultat de la planification, de l'analyse technico-économique, etc. La notion d'espace énergétique est plus institutionnelle, elle correspond au passage du territoire sous une maîtrise d'ouvrage locale.
 - La séparation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre doit être impérativement respectée ; la maîtrise d'ouvrage comprend la propriété et la volonté de développer

des services pour la collectivité, c'est le domaine des collectivités locales ; la maîtrise d'œuvre doit être confiée à des professionnels de l'exploitation, de la gestion etc.

- c. Prestataires de services et opérateurs énergétiques font partie de deux familles différentes. Le premier prend en charge le service directement auprès de celui qui en a besoin ; le second, lui, livre du kWh.
 - d. Les premiers indicateurs à considérer sont ceux associés aux OMD, ils constituent un point de départ logique. Au niveau national les indicateurs doivent être élaborés pour refléter le contexte. Le suivi évaluation peut venir en complément afin d'apprécier si le programme est sur la bonne voie.
39. Enfin, l'étape 5 consiste à **planifier les investissements et les financements** : à partir des objectifs existants – de l'énergie, mais aussi en santé, éducation etc., on va mesurer l'infrastructure existante, puis estimer les fonds déjà planifiés, et analyser les besoins additionnels. On initiera une stratégie de financement en estimant les services planifiés totaux. Sur la base des 3 sphères, on estimera la valeur ajoutée locale, les activités et bénéfiques induits (impacts), et la volonté de payer locale ; puis on mesurera les besoins additionnels, les sources potentielles de financement et les conditions de mobilisation.
40. Pour passer à l'opérationnalisation, il s'agit de construire un chemin critique, c'est-à-dire une analyse des besoins restants, des instruments disponibles, des conditions d'accès et du timing. L'évaluation des besoins institutionnels et législatifs comprend la démonstration des capacités d'absorption et de décaissement, le niveau d'appropriation et la cohérence. Les instruments financiers comprennent les budgets nationaux, les fonds de développement (X^{ème} FED, EUEI, fonds PPTTE non encore mobilisés, mécanismes de stabilisation des prix...), les éventuelles subventions croisées, les structures de tarification, les prêts bonifiés, le financement privé, des mécanismes de solidarité pour les plus pauvres. Les actions nécessaires pour mobiliser ces instruments financiers doivent être planifiées, selon les dates et les conditions définies.
41. Une condition nécessaire essentielle pour la mobilisation des financements est l'intégration des services énergétiques en tant que priorité dans les DSRP ; elle ne nécessite pas beaucoup de détails, et ouvre ensuite des portes. L'intégration ensuite dans les documents de programmation, assortie de plus de justifications pour expliquer les choix effectués en fonction des priorités, sera de nature à garantir l'obtention d'un effet de levier.
42. Le résultat des échanges établit que :
- a. Il est indispensable d'étudier non seulement l'offre de services, mais aussi l'efficacité énergétique. Mettre en place les moyens pour que la consommation soit efficace en terme d'équipements est un travail rentable, mais il se heurte souvent à des barrières institutionnelles et législatives.
 - b. Faire de l'énergie un secteur d'affaires afin que les opérateurs nationaux le développent passe par la concertation, la mesure commune des besoins totaux en énergie sur tout un territoire ; puis par une réflexion au niveau étatique sur les besoins collectifs, ceux des secteurs productifs et des ménages, sur la façon d'y répondre de manière concertée, et la mise en place des conditions législatives et institutionnelles pour le faire ; enfin par la recherche de financements.
 - c. Il existe des contraintes dans le cadre des mécanismes de développement, comme les retards importants de décaissement. Mais des actions peuvent aussi être mises en oeuvre au niveau national pour mieux dépenser les fonds : construire des programmes intégrés sérieux avec les conditions législatives nécessaires constitue déjà une garantie de dépenser mieux. L'appropriation de la démarche par les pays est le meilleur moyen de placer les bailleurs devant leurs responsabilités et leurs promesses.
 - d. Le financement EUEI est assorti d'un calendrier strict, et les montants en jeu sont faibles par rapport au nombre de pays éligibles. Donc la CEDEAO pourrait appuyer

les pays déjà avancés pour l'EUEI. Pour les autres, il vaudra mieux se focaliser sur d'autres opportunités moins immédiates et aux budgets plus importants, comme le X^{ème} FED.

- e. Le niveau régional apporte une valeur ajoutée: Les pays qui font des propositions devraient mentionner que ces propositions existent aussi dans un cadre régional concerté. S'il existe un consensus sur la valeur ajoutée de la Région pour le Livre Blanc, elle peut faire une demande au titre de l'EUEI au nom de plusieurs pays pour les appuyer, en parallèle avec les propositions nationales.

II. 3 Thème III – Session de travail spécifique du CRM sur la mise en œuvre de la formulation des stratégies nationales dans les Etats membres

- 43. Le CRM procède à la **revue du cahier des charges** pour la formulation d'une stratégie nationale d'accès aux services énergétiques ; il doit permettre d'appuyer les GMN dans l'élaboration de stratégies pour l'accès aux services énergétiques pour la réduction de la pauvreté. La partie à discuter et valider concerne la description des tâches à accomplir. Il faut garder à l'esprit que certaines activités peuvent être déjà réalisées, ou non pertinentes dans un pays donné, et que l'ordre des activités n'a aucun caractère obligatoire. Ces éléments doivent donc être adaptés à l'état d'avancement, la situation et le contexte nationaux.
- 44. Des changements sont apportés à propos des articles 2, 3, 4, 6, 7 et 8, afin de parvenir à plus de clarté et de précision. **Le cahier des charges est adopté sous réserve des changements ci-dessus devant être apportés à la mouture finale.**
- 45. **Le plan d'action type** à mettre en oeuvre par les GMN est ensuite présenté, avec ses trois lignes d'action : le renforcement la mobilisation des financements, le renforcement des capacités, et l'échange d'expériences (site web).
- 46. La **stratégie d'appui de la CEDEAO/UEMOA aux GMN** va refléter les 5 étapes développées dans la démarche méthodologique, mais le déroulement chronologique dépendra de chaque pays. Trois missions d'appui dans les pays (chiffre indicatif qui s'adaptera à l'état d'avancement des pays) permettront de lancer le processus. Après chaque mission, la production d'un document / plan d'action de plus en plus détaillé est attendue, et déclenchera la mission suivante. Au plus tard en Décembre 2006, toutes les missions doivent être lancées dans les pays ; et d'ici Décembre 2007, tous les GMN devraient disposer d'un programme d'investissement.
- 47. Les fonds dont la CEDEAO dispose sont limités : une fois divisés entre les 15 Etats membres, ils se montent à environ 100 000 USD par pays. Il s'agit d'une moyenne indicative ; tous les pays ne le recevront pas automatiquement.
- 48. Les fonds disponibles seront alloués aux pays qui en feront la requête appuyée par une documentation adéquate. La requête de financement comporte une lettre qui doit être signée par un Ministre, et des preuves documentaires de l'étape à laquelle le pays est parvenue : plan des activités pour l'élaboration du programme (feuille de route) et budget associé. Certains pays souhaitent que la CEDEAO puisse mettre à disposition très rapidement une fiche d'accès à leur fonds détaillant la composition du dossier et la liste des biens et services éligibles.
- 49. Les programmes des pays doivent être prêts le plus rapidement possible. Après l'atelier, l'idéal serait de présenter leur requête à la CEDEAO dans les dix jours. Les pays doivent adopter une démarche proactive auprès de leurs partenaires.
- 50. La **stratégie nationale de renforcement des capacités** vise à organiser / renforcer l'expertise à disposition des états membres, et articuler l'offre de formation régionale et nationale avec les objectifs de mise en œuvre du Livre Blanc. Les bénéficiaires sont d'abord les membres du GMN, puis les comités au sein des différents départements, et

les élus locaux de façon à ce que l'énergie soit prise en compte dans les plans de développement communaux.

51. La formation souhaitable pour les GMN n'existe pas sur le marché actuel, elle est à concevoir, en prenant en compte un cheminement de pensée, des éléments technico-financiers mais aussi la capacité à convaincre. Dans le cadre communautaire, le programme de formation doit bâtir sur les compétences régionales et les possibilités d'échanges, d'accompagnement entre les pays. Des modules seront mis en place, progressivement nourris par les méthodes et les bonnes pratiques des pays. Des experts seront également identifiés pour former d'autres personnes. Ce pool s'étoffera avec la participation d'experts en ingénierie de formation, et de centres de formation et de recherche à vocation régionale, afin d'envisager le renforcement de capacités de manière durable.
52. Le **site web** (www.energie-omd.org pour la version française, www.energy4mdg.org pour la version anglaise) est présenté aux participants en tant qu'outil d'échange pour prolonger la discussion, et trouver des ressources diverses. Une première plate-forme doit être mise à disposition rapidement pour amorcer le partage des informations et les échanges entre pays membres. Le site sera ensuite consolidé de façon évolutive, simple, flexible et collaborative. Les GMN devront à terme le gérer et le mettre en oeuvre. Une gestion partagée au niveau national et régional est proposée : au sein de chaque GMN, une équipe chargée de la publication sur le site web gère les pages pays, sous la responsabilité d'un comité éditorial national. La CEDEAO/UEMOA gère les pages de politique et événements régionaux, et offre son appui aux GMN (formation à la rédaction de pages web). Les pays doivent désigner une personne chacun pour bénéficier de la formation.

II. 4 Thème IV – Session de travail spécifique du CRM sur la mise en oeuvre du plan d'action régional


53. Les termes de référence de **l'étude visant à examiner la viabilité d'une Agence Régionale** pour la mise en oeuvre du Livre Blanc sont présentés. Les résultats attendus de l'étude sont : définir le rôle et la mission de l'Agence, son statut juridique, sa structure interne, ses règles et procédures, son programme pluriannuel, la budgétisation à partir du plan d'action, la stratégie d'intervention pour sa mise en oeuvre, et enfin le plan et la stratégie de financement.
54. Des changements sont apportés aux TDR (formulation des objectifs, méthodologie, calendrier). **Les termes de référence sont adoptés sous réserve de ces changements.** Un groupe de travail doit ensuite être créé avec des représentants régionaux, le CRM, les partenaires. Le démarrage de l'étude est prévu fin Avril 2006 ; la validation/ les commentaires par le CRM début Juin 2006. A la suite de la décision prise par les chefs d'Etat le 26 juin 2006, on pourra procéder à la finalisation des produits détaillés.
55. Les discussions suivant cette session portent sur :
 - a. Le Président et le Vice-Président du CRM : Lors de la première réunion du CRM à Accra, les membres ont choisi de façon intérimaire le Nigeria comme Président, et le Sénégal comme Vice-Président, jusqu'à la prochaine réunion, au cours de laquelle il serait procédé à l'adoption d'un règlement interne pour le CRM, ainsi qu'à une élection en règle. Le règlement interne n'ayant pas pu être examiné et adopté ici, l'équipe reste identique jusqu'à la mise en place de ce règlement.
 - b. Les impératifs de délais : Les pays décident de rajouter une journée à la réunion du CRM pour l'examen des résultats de l'étude. Cette réunion se tiendra donc du 08 au 10 Juin 2006, et elle fera office de réunion préalable des experts visant à faciliter la réunion des ministres et chefs d'Etat.

III. CLÔTURE

56. La cérémonie de clôture commence par l'exposé d'un rapport succinct des travaux, puis le vote d'une motion de remerciements envers les autorités du Sénégal, la CEDEAO / UEMOA et les partenaires techniques.
57. Suivent les allocutions du représentant résident du PNUD, Albéric KACOU, du Représentant du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, Mahama KAPPIAH, et de Michel DIEME, Directeur adjoint de l'Energie du Sénégal, qui transmet tous les encouragements du Président et du Premier Ministre du Sénégal et assure de leur soutien dans l'application du programme régional.

Fait à Dakar, le 24 mars 2006,

Pour le CMR,
Le Vice-Président



Mr Louis SECK